

# Fiche d'ordre – Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life

Utiliser ce formulaire pour demander un dépôt, des prélèvements bancaires (PB), un transfert entre fonds, un transfert entre séries (y compris le transfert d'achats périodiques par sommes fixes), le transfert d'un fonds avec FSD à un fonds avec FPS, un retrait, un paiement de FERR, un retrait périodique, la réinitialisation d'une garantie ou le choix du revenu.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie – 30, rue Adelaide Est, bureau 1, Toronto (Ontario) M5C 3G9 – Téléc. : 1-855-247-6372

## Renseignements sur le contrat

Numéro du contrat	Numéro de contrat du courtier/distributeur
-------------------	--

## Renseignements sur le propriétaire et le copropriétaire

Nom de famille du propriétaire	Prénom
Nom de famille du copropriétaire	Prénom

## Dépôts

**Nota : Pour les contrats non enregistrés seulement – si le chèque provient d'un tiers payeur, le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F) dûment rempli doit être joint au présent formulaire.**

Montant du dépôt  \$ Remplir la section **Directives de placement**.

Si vous souhaitez transférer des fonds directement de votre compte bancaire, indiquez-le dans la section **Prélèvements bancaires (PB)** à titre de PB unique.

S'il s'agit du dépôt initial à la série Succession ou à la série Revenu d'un contrat Solutions FPG Sun Life existant, vous devez aussi remplir la section **Solutions FPG Sun Life – Demande d'ajout d'unités des séries Succession ou Revenu**.

Pour les paiements faits avec l'outil A\$M de Fundserv à **SLF**.

À l'usage de la FSL :  
DLR4106F

Numéro du contrat

## Prélèvements bancaires (PB)

Choisir une seule option :

- Nouvel établissement     Mettre fin     Mettre à jour

• Préciser la ventilation par fonds ci-dessous et remplir la section **Renseignements bancaires**.

S'il s'agit du dépôt initial par PB à la série Succession ou à la série Revenu d'un contrat Solutions FPG Sun Life existant, vous devez aussi remplir la section **Solutions FPG Sun Life – Demande d'ajout d'unités des séries Succession ou Revenu**.

<b>Montant des PB</b> (respecter le montant minimal requis) \$	<b>Date d'entrée en vigueur</b> (jj-mm-aaaa) <input type="checkbox"/> Fin du mois	
<b>Fréquence des PB</b> (choisir une seule option) <input type="checkbox"/> Unique <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Aux deux semaines <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Deux fois par mois <input type="text" value="jj"/> et <input type="text" value="jj"/> <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Trimestrielle		
<b>Code du fonds</b> (indiquer le code de fonds au complet, p. ex. : SE100)	<b>Frais de souscription initiaux</b> (s'il y a lieu)	<b>Montant</b> <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		Total

Si la date d'entrée en vigueur demandée tombe la fin de semaine, la date de début correspondra au prochain jour ouvrable.

Si cette demande est traitée après la date de début, les paiements commenceront à la prochaine date de paiement prévue.

Pour les cotisations de l'employeur (PB) à un REER, le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F) dans lequel on identifie le tiers payeur du PB doit être joint à ce formulaire.

## Transferts entre fonds, transferts automatiques entre fonds y compris les achats périodiques par sommes fixes et les transferts entre séries

Le fait de passer d'une option de frais de souscription à une autre n'est pas considéré comme un transfert entre fonds. Pour les opérations visant des unités sans frais ou des unités échues, remplissez la section Demande de changements de frais de souscription différés à des frais de souscription payables à la souscription.

Transfert unique

Transferts automatiques entre fonds – Fréquence du transfert entre fonds (choisir une option seulement)

Date d'effet (jj/mm/aaaa)	<input type="checkbox"/> Fin du mois (pour les transferts mensuels uniquement)
---------------------------	--

<input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Aux deux semaines <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
--

**Transferts entre fonds, transferts automatiques entre fonds y compris les achats périodiques par sommes fixes et les transferts entre séries (suite)**

**Transferts entre séries**

Les transferts entre des séries garanties au titre d'un contrat Solutions FPG Sun Life auront une incidence sur les garanties.

S'il s'agit du dépôt initial à la série Succession ou à la série Revenu, vous devez aussi remplir la section **Solutions FPG Sun Life – Demande d'ajout d'unités des séries Succession ou Revenu**.

Transfert entrant pour le transfert entre fonds/séries		Transfert sortant pour le transfert entre fonds/séries	
Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	Montant <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %	Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	Montant <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %

À moins d'indication contraire ci-dessous, voici ce qu'il adviendra de votre prélèvement bancaire (PB) ou retrait périodique après le transfert entre fonds/séries.

- Transfert complet entre fonds/séries : Le PB ou le retrait périodique prendra fin pour le fonds lié au transfert sortant. Il entrera en vigueur pour le fonds lié au transfert entrant.
- Transfert partiel entre fonds/séries : Le PB ou le retrait périodique continuera pour le fonds lié au transfert sortant. Aucun PB ou retrait périodique ne sera établi pour le fonds lié au transfert entrant.

Choisir une des trois options suivantes pour changer l'option implicite ci-dessus :

- Continuer le PB ou le retrait périodique en vigueur pour le ou les fonds actuels
- Mettre fin au PB ou au retrait périodique
- Modifier le PB ou le retrait périodique selon la lettre de directives ci-jointe

## Demande de changement de frais de souscription différés à des frais de souscription payables à la souscription

Nota : Ces demandes ne sont pas couvertes par l'autorisation de transaction ou l'autorisation d'opération (AT/AO) et elles requièrent la signature du client. De plus, elles sont traitées comme un rachat (transfert sortant pour les contrats enregistrés) et un achat (transfert entrant pour les contrats enregistrés), non pas comme un «transfert entre fonds»; elles auront une incidence sur vos garanties. Si vous avez un contrat Solutions FPG Sun Life – série Revenu ou un contrat Avantage à vie FPG Sun Life, l'opération pourrait être considérée comme un retrait anticipé ou excédentaire. Pour obtenir plus de renseignements, vous reporter à la section Attestation/autorisation du propriétaire du présent formulaire.

Sélectionner les opérations qui s'appliquent.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Transférer toutes les unités sans frais du fonds avec FSD au fonds avec FPS équivalent*      | <input type="checkbox"/> Transférer toutes les unités échues du fonds avec FSD au fonds avec FPS équivalent*      |
| <input type="checkbox"/> Transférer toutes les unités sans frais du fonds avec FSD au(x) fonds indiqué(s) ci-dessous* | <input type="checkbox"/> Transférer toutes les unités échues du fonds avec FSD au(x) fonds indiqué(s) ci-dessous* |
| <input type="checkbox"/> Autres transferts de fonds avec FSD à des fonds avec FPS selon les indications ci-dessous    |   |

<b>Vente</b>		<b>Achat</b>	
Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> unités	Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> unités

À moins d'indication contraire ci-dessous, voici ce qu'il adviendra de votre prélèvement bancaire ou retrait périodique après le traitement de cette demande :

- Transfert complet (toutes les unités du fonds) : Le PB ou le retrait périodique prendra fin pour le fonds d'origine. Il entrera en vigueur pour le fonds lié au transfert entrant.
- Transfert partiel : Le PB ou le retrait périodique continuera pour le fonds d'origine. Il ne commencera pas dans le fonds lié au transfert entrant.

Choisir une des trois options suivantes pour changer l'option implicite ci-dessus :

- Continuer le PB ou le retrait périodique en vigueur pour le ou les fonds actuels
- Mettre fin au PB ou au retrait périodique
- Modifier le PB ou le retrait périodique selon la lettre de directives ci-jointe

\* Le transfert d'unités sans frais/échues au même fonds FPS est traité en un jour ouvrable. \* Le transfert d'unités sans frais/échues à un fonds différent est traité sur deux jours ouvrables.

## Contrat non enregistré à un CELI/REER

Remplir cette section si vous demandez une vente unique d'un contrat non enregistré et un achat subséquent dans un CELI ou REER. Le propriétaire du contrat et le rentier doivent être la même personne pour les deux contrats.

Du Contrat : _____		Au Contrat : _____	
Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> units	Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> units

- Ces demandes ne sont pas couvertes par l'Autorisation d'opération et elles requièrent la signature du client.
- Elles sont traitées comme un rachat et un achat, non pas comme un « transfert entre fonds »; elles pourraient avoir une incidence sur vos garanties.
- Si vous avez un contrat Solutions FPG Sun Life – série Revenu ou le contrat Avantage à vie FPG Sun Life, cette opération pourrait être considérée comme un retrait anticipé ou excédentaire.
- Pour le contrat non enregistré, il s'agit d'une disposition imposable qui pourrait donner lieu à un gain ou à une perte en capital.
- Il pourrait y avoir des frais de rachat anticipé.

## Retraits

Remplir cette section si vous demandez un retrait unique de votre contrat. Veuillez aussi remplir la section **Renseignements bancaires**.  
Pour la série Revenu du contrat Solutions FPG Sun Life ou le contrat **Avantage à vie FPG Sun Life**, remplir la section **Protection du revenu**.

Montant total du retrait \$ <input type="checkbox"/> Net <input type="checkbox"/> Brut	<b>Taux total pour la retenue d'impôt</b> (contrats enregistrés seulement)
<b>Autorisation de transaction pour le contrat</b> – Une garantie de signature est requise si le retrait est de 50 000 \$ ou plus. <b>Pas d'autorisation de transaction pour le contrat</b> – Une garantie de signature est requise si le retrait est de 25 000 \$ ou plus.	Fédéral % Provincial – Québec seulement % (si vide ou inférieur au montant requis, nous retiendrons le taux requis)

Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	Montant du retrait <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %	Retenue d'impôt <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %	Numéro de l'ordre
	Total	Total	

Versement du produit :

- VEF au compte bancaire inscrit au dossier du propriétaire  
 VEF au compte bancaire indiqué à la section **Renseignements bancaires**  
 Contrat d'assurance-vie (établi par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie)

Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total <input type="checkbox"/> \$	\$
Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total <input type="checkbox"/> \$	\$

- Chèque fait à l'ordre du propriétaire

## Choix du revenu

Remplir cette section si vous souhaitez choisir un revenu de la série Revenu du contrat Solutions FPG Sun Life ou du contrat **Avantage à vie FPG Sun Life**. La date de votre choix de revenu sera la date à laquelle nous recevons ce formulaire en règle avant 16 h (HNE). Si le formulaire nous parvient après 16 h (HNE), la date du choix de revenu sera le jour ouvrable suivant.

Une fois que vous avez choisi le revenu, vous ne pouvez pas modifier ou révoquer votre choix.

- Choix de revenu

Remplir aussi la section **Précisions sur les paiements du FERR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR** et sur les retraits périodiques et annexer un chèque annulé.

## Précisions sur les paiements du FERR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR et sur les retraits périodiques

Choisir une seule option :

- Nouvel établissement  Mettre fin  Mettre à jour

Remplir les sections **Directives de placement** et **Renseignements bancaires** du présent formulaire.

Pour la série Revenu du contrat Solutions FPG Sun Life ou le contrat **Avantage à vie FPG Sun Life**, remplir également la section **Protection du revenu**.

## Précisions sur les paiements du FERR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR et sur les retraits périodiques (suite)

<input type="checkbox"/> Revenu garanti à vie* <input type="checkbox"/> Paiement annuel minimal** (Il n'y a pas de montant minimum au cours de l'année civile où le FRR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR est établi). <input type="checkbox"/> Montant en dollars par paiement*** <input style="width: 100px;" type="text"/> \$ <input type="checkbox"/> Brut <input type="checkbox"/> Net (Si aucune option n'est sélectionnée, nous traiterons le paiement comme une somme brute.)  <input type="checkbox"/> Paiement annuel maximal du FRV/FRRI/FRVR	<b>FERR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR</b> <b>Taux pour la retenue d'impôt</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Fédéral</td> <td style="width: 50%;">Provincial – Québec seulement</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">%</td> <td style="text-align: center;">%</td> </tr> </table> (si vide ou inférieur au montant requis, nous retiendrons le taux requis) <b>Nota :</b> Nous retiendrons le taux requis sur le plein montant.  <b>Je veux que le calcul du paiement annuel minimal soit basé sur la date de naissance de mon conjoint :</b> <input style="width: 100%;" type="text"/> Date de naissance du conjoint (jj-mm-aaaa) <b>Nota :</b> si la date n'est pas indiquée, nous utiliserons la date de naissance du propriétaire.	Fédéral	Provincial – Québec seulement	%	%
Fédéral	Provincial – Québec seulement				
%	%				

\* Seulement pour la série Revenu du contrat Solutions FPG Sun Life et le contrat Avantage à vie FPG Sun Life – si vous choisissez cette option, vous recevrez le revenu garanti à vie ou le paiement minimal au titre du FERR chaque année, si celui-ci est plus élevé. Les lois sur les régimes de retraite limitent les sommes pouvant être retirées chaque année des contrats FRV, FRRI et FRVR. À un moment donné, le paiement maximum prescrit pourrait être inférieur au paiement de revenu garanti à vie. Le cas échéant, nous réduirons le paiement annuel en fonction du paiement maximum prescrit. Vous pourriez quand même être en mesure de recevoir des paiements de rente viagère, sous réserve des critères d'admissibilité et de certaines restrictions. N'hésitez pas à demander plus de détails à votre conseiller en assurance.

\*\* Pour le contrat Protection FPG Sun Life, les retraits effectués jusqu'à concurrence du paiement minimal du FERR réduiront les garanties à l'échéance et au décès sur une base de parité. Les retraits dépassant le montant minimal du FERR réduisent proportionnellement le montant garanti.

\*\*\* FERR/FRV/FRRI/FRVR/FRRR : Si le montant en dollars demandé dépasse le montant minimum annuel, chaque paiement sera proportionnellement composé du montant minimum et d'un montant excédentaire, et seul le montant excédentaire sera imposé au taux requis. S'il y a d'autres directives que les directives par défaut, entrez-les dans la section **Directives spéciales**.

<b>Retraits périodiques – Contrats non enregistrés/CELI</b>	
<input type="checkbox"/> Revenu garanti à vie***	
<input type="checkbox"/> Montant en dollars par paiement <input style="width: 100px;" type="text"/> \$	<input type="checkbox"/> Brut <input type="checkbox"/> Net

### Précisions sur les paiements

<b>Fréquence des paiements (choisir une option seulement)</b> <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimetrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle	<b>Date d'entrée en vigueur :</b> <input style="width: 100%;" type="text"/> (jj-mm-aaaa) <input type="checkbox"/> Fin du mois													
<b>Mode de paiement</b> <input type="checkbox"/> Versement direct dans le compte bancaire indiqué à la section <b>Renseignements bancaires</b> . <input type="checkbox"/> Versement à un contrat d'assurance-vie (établi par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie).														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Numéro du contrat</td> <td style="width: 30%;">Nom de famille du propriétaire du contrat</td> <td style="width: 20%;">Prénom</td> <td style="width: 30%; text-align: right;"> <input type="checkbox"/> Total \$         </td> </tr> </table>	Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total \$	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Numéro du contrat</td> <td style="width: 30%;">Nom de famille du propriétaire du contrat</td> <td style="width: 20%;">Prénom</td> <td style="width: 30%; text-align: right;"> <input type="checkbox"/> Total \$         </td> </tr> </table>	Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total \$	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Numéro du contrat</td> <td style="width: 30%;">Nom de famille du propriétaire du contrat</td> <td style="width: 20%;">Prénom</td> <td style="width: 30%; text-align: right;"> <input type="checkbox"/> Total \$         </td> </tr> </table>	Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total \$
Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total \$											
Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total \$											
Numéro du contrat	Nom de famille du propriétaire du contrat	Prénom	<input type="checkbox"/> Total \$											

\*\*\* Si vous demandez des retraits périodiques de la série Revenu du contrat Solutions FPG Sun Life ou du contrat Avantage à vie FPG Sun Life sans avoir précédemment choisi le revenu, nous considérerons que, par votre demande, vous choisissez automatiquement le revenu garanti à vie. Pour de plus amples renseignements, vous reporter à la notice explicative.

Si un fonds est épuisé, le solde du paiement sera automatiquement tiré du prochain fonds disponible, conformément à nos règles administratives.

Si les précisions sur les paiements ne sont pas fournies, nous sélectionnerons par défaut le paiement annuel minimal, versé annuellement en décembre par chèque envoyé à l'adresse du client. Il est possible de modifier les précisions sur les paiements en soumettant ce formulaire.

Si la demande est reçue après la date d'entrée en vigueur indiquée, les paiements commenceront à la prochaine date de paiement prévue.

Si pour des unités assorties des options FSD/FSR/RCC le paiement dépasse de 10 % le montant sans frais pour l'année, les FSD/FSR ou la récupération de la commission de votre conseiller pourraient s'appliquer.

## Renseignements bancaires

Joindre un chèque annulé ou un formulaire de virement automatique de la banque.

- Mettre à jour pour activer les prélèvements bancaires (PB)
- Mettre à jour pour activer les retraits périodiques
- Supprimer les anciens renseignements bancaires

## Protection du revenu

Nota : Pour les retraits de la série Revenu d'un contrat Solutions FPG Sun Life ou d'un contrat Avantage à vie FPG Sun Life.

La Protection du revenu est automatiquement appliquée pour protéger le montant annuel du revenu garanti à vie. Si vous n'avez pas encore choisi de revenu ou si le rachat que vous avez demandé dépasse le montant de retrait garanti à vie, veuillez remplir cette section pour éviter les retards dans le traitement.

- Désactiver la Protection du revenu pour ce retrait seulement
- Désactiver la Protection du revenu jusqu'à nouvel avis

## Réinitialisation de la garantie à l'échéance

Option offerte pour les contrats Protection FPG Sun Life seulement.

- Réinitialiser la garantie à l'échéance pour ce contrat (maximum de quatre réinitialisations par année civile)
  - Une réinitialisation reporte automatiquement de 15 ans la date de la garantie à l'échéance.
  - La réinitialisation de la garantie à l'échéance n'a aucune incidence sur la garantie au décès.
  - Une réinitialisation ne peut être modifiée ni annulée.

## Directives de placement

Le code du fonds déterminera l'option de frais de souscription.

Les participants au programme Gestion privée ayant des unités de catégorie O doivent remplir le formulaire **Entente sur les frais de service pour les parts de série O/unités de catégorie O – Placements mondiaux Sun Life**.

Dans le cas d'un dépôt au fonds Achats périodiques par sommes fixes, remplir la section **Transferts entre fonds, transferts automatiques entre fonds y compris les achats périodiques par sommes fixes et les transferts entre séries**.

Pour les dépôts par PB, remplir la section **Prélèvements bancaires (PB)** ci-dessus.

Si nous ne recevons aucune directive de placement ni de chèque, l'argent sera placé dans le Fonds du marché monétaire Sun Life – Solutions FPG Sun Life Placement A (SLF SI153).

Code du fonds (indiquer le code au complet, p. ex. : SE100)	Frais de souscription initiaux (s'il y a lieu)	Achat ou montant du retrait		Retraits périodiques/Paiements du FERR/FRV/FRR/FRVR/FRRR	
		<input type="checkbox"/> \$	<input type="checkbox"/> %	<input type="checkbox"/> \$	<input type="checkbox"/> %
	%				
	%				
	%				
	%				
	%				
	%				
	%				
	%				
		Total		Total	

## Directives spéciales


## Solutions FPG Sun Life – Demande d'ajout d'unités des séries Succession ou Revenu

Cette section peut uniquement être utilisée si le type d'enregistrement pour la nouvelle série Succession ou Revenu est la même que celui du contrat existant.

Les renseignements existants sur le rentier, le rentier remplaçant, le propriétaire successeur/titulaire successeur du régime (s'il y a lieu), le bénéficiaire ainsi que sur l'autorisation d'opération (si l'entente avec le courtier/distributeur le permet) s'appliqueront aux nouvelles séries.

### Séries

Série Succession et/ou  Série Revenu

### Option de revenu garanti à vie

- Pour la série Revenu seulement; ne peut pas être changée.
  - Cocher l'option revenu deux vies pour que le revenu continue à être versé après le décès du rentier. Il est recommandé de nommer le conjoint du rentier/titulaire du régime à titre de rentier remplaçant/titulaire successeur du régime pour les contrats non enregistrés, les FERR et les CELI.
- Option revenu une vie (doit être le rentier).
- Option revenu deux vies (la deuxième vie doit être le conjoint ou conjoint de fait du rentier au sens défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu [Canada]). Fournir les renseignements demandés ci-dessous.

Nom de famille	Prénom
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	

### Attestation/Autorisation

**Obligatoire** – Tous les propriétaires/titulaires du régime ainsi que la deuxième vie (s'il y a lieu) doivent lire et signer cette section.

J'autorise (Nous autorisons) mon (notre) conseiller à m'envoyer (nous envoyer) la notice explicative et le contrat individuel de rente à capital variable, y compris tout supplément et les documents Aperçu du fonds, par voie électronique.

Je (Nous) :

- autorise (autorisons) l'achat d'unités de la série Succession ou de la série Revenu, tel que demandé.
- comprends (comprenons) que cette opération sera considérée comme un achat en vertu du contrat Solutions FPG Sun Life existant indiqué à la section **Renseignements sur le contrat**.
- comprends (comprenons) que toute désignation de bénéficiaire, toute désignation de propriétaire successeur, tout transfert de propriété, toute cession en garantie et toute autorisation d'opération (si l'entente avec le courtier/distributeur le permet) touchant le contrat s'appliqueront à ces nouvelles unités.
- ai (avons) reçu (en version papier ou électronique) les suppléments les plus récents se rapportant aux séries choisies.

## Conditions applicables aux prélèvements bancaires (PB)

### Dispositions applicables aux prélèvements bancaires (PB)

#### Les payeurs de PB acceptent ou confirment ce qui suit :

- La Sun Life peut effectuer en tout temps, pour le paiement des primes périodiques ou occasionnelles, des prélèvements sur le compte bancaire indiqué dans le présent formulaire.
- Tous les prélèvements bancaires seront traités comme des prélèvements personnels en vertu des règles de Paiements Canada. (Cela signifie qu'ils disposent de 90 jours civils à compter de la date du traitement d'un prélèvement pour demander le remboursement de tout prélèvement non autorisé.)
- Le montant du prélèvement est variable aux termes des règles de Paiements Canada.
- Les avis qui doivent leur être envoyés en vertu de la présente convention le seront à l'adresse du propriétaire du contrat la plus récente qui est consignée au dossier de la Sun Life au moment de l'envoi de l'avis.
- La Sun Life peut exiger des frais et mettre fin à la convention de PB si un prélèvement n'est pas honoré.
- Toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire indiqué ont lu et accepté ces dispositions et signé la présente demande.
- La Sun Life ne peut pas céder la présente autorisation à une autre société ou personne pour lui permettre d'effectuer ces prélèvements sur le compte des payeurs des PB sans donner un préavis écrit d'au moins 10 jours.
- **Ils renoncent à l'exigence voulant que nous les avisions i) de la présente autorisation avant le traitement du premier prélèvement, ou ii) de tout prélèvement subséquent ou iii) de tout changement du montant ou de la date du prélèvement demandé par eux ou par la Sun Life.**
- Le ou les payeurs peuvent mettre fin à cette autorisation en tout temps pourvu qu'ils en avisent la Sun Life au moins 48 heures avant le prochain PB. Pour obtenir un spécimen du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'une convention de PB, communiquez avec votre institution financière ou avec la Sun Life, ou visitez le site [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca).
- Les payeurs ont certains recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout prélèvement qui n'est pas autorisé par la présente convention de PB ou qui n'est pas conforme à celle-ci. Pour obtenir des précisions sur vos droits de recours, veuillez communiquer avec votre institution financière ou avec la Sun Life, ou visiter le site [www.paiements.ca](http://www.paiements.ca).

## Attestation/Autorisation du propriétaire

### En signant ci-dessous, vous confirmez ce qui suit :

- Pour les PB, en signant ci-dessous, vous attestez que vous avez lu et accepté les conditions applicables aux prélèvements bancaires énoncées ci-dessous.
- Pour les transferts, les transferts entre fonds et les transferts entre séries, j'autorise (nous autorisons) la Sun Life à acheter/racheter et/ou à transférer des unités de mon (notre) contrat selon les directives indiquées ci-dessus.
- Vous comprenez les effets de cette opération ainsi que les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les garanties.
- Pour les demandes de transfert d'unités à FSD/FSR à des unités avec FSR ou de contrat non enregistré à CELI/REER, vous comprenez que cette opération sera traitée comme un rachat (transfert sortant pour les contrats enregistrés) et comme un achat (transfert entrant pour les contrats enregistrés). La «vente» est traitée comme un retrait de votre contrat et aura pour effet de réduire les garanties. L'«achat» est traité comme un nouveau dépôt et aura pour effet d'augmenter les garanties. Il s'agit également d'une disposition imposable pour les contrats non enregistrés et il pourrait en résulter un gain ou une perte en capital. Pour la série Revenu du contrat Solutions FPG Sun Life et le contrat Avantage à vie FPG Sun Life, la «vente» pourrait être considérée comme un retrait anticipé ou excédentaire si elle a lieu avant ou après la date où le revenu garanti à vie est choisi, et que le montant dépasse le montant du revenu garanti à vie. Si la Protection du revenu est en vigueur, elle sera temporairement interrompue pendant le traitement de l'opération. Pour le produit Protection FPG Sun Life, l'«achat» comportera une garantie à l'échéance de 75 % si l'opération a lieu alors qu'il reste moins de 15 ans avant la date de la garantie à l'échéance.

Signature du propriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du copropriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature de la deuxième vie (doit être le conjoint du rentier)* X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu) X	Date (jj-mm-aaaa)

\* Requête au moment du versement de la première prime pour la série Revenu.

## Attestation/Autorisation du propriétaire (suite)

### Autorisation de PB

En signant la présente, vous confirmez l'exactitude des renseignements bancaires fournis à la section **Renseignements bancaires** et que vous avez lu et que vous acceptez les conditions liées aux prélèvements bancaires énoncées dans le présent formulaire.

Dans le cas d'un compte bancaire conjoint, tous les titulaires du compte doivent signer si plus d'une signature est requise.

Signature du payeur des PB X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du copayeur des PB (s'il y a lieu) X	Date (jj-mm-aaaa)

### Autorisation du conseiller

En signant ci-dessous, vous confirmez ce qui suit :

- Vous avez reçu des directives du propriétaire et vous nous chargez d'effectuer l'opération demandée.
- Vous avez expliqué au propriétaire les effets possibles de cette opération ainsi que les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les garanties.

Nom du conseiller	Prénom		
Numéro du courtier/distributeur	Numéro du conseiller	Numéro de téléphone	
Signature du conseiller X	Date (jj-mm-aaaa)		

**TOUTE SOMME AFFECTÉE À UN FONDS DISTINCT EST INVESTIE AUX RISQUES DU PROPRIÉTAIRE DU CONTRAT ET SA VALEUR PEUT AUGMENTER OU DIMINUER.**

<b>Coordonnées :</b> Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375 Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437 Télec. : 1-855-247-6372 <a href="http://placementsmondiauxsunlife.com">placementsmondiauxsunlife.com</a>	<b>Envoyer le formulaire à :</b> Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie 30, rue Adelaide Est, bureau 1 Toronto (Ontario) M5C 3G9 Canada
--	---